



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E70676

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2024

ÉDITÉ LE 10/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2012
138 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 87 B 980

Siret : 342 924 982 00040

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4029877

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 273837

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 273837

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Raison sociale : TECHNI-CHAUFFE

1 RUE D'ESPAGNE
PARC D'ACTIVITES DES NATIONS
BP 40003
67230 BENFELD
Téléphone : 03 88 96 79 00

Fax :

Portable :

Site Internet : www.energitim.eu

E-mail : direction@technichauffe.fr

Responsabilité légale :
LANG LAURENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 42 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	08/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/07/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	08/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/07/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	08/07/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/07/2021
o Ventilation mécanique	08/07/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.